



Par dépôt électronique¹ seulement

Le 19 février 2026

Me Carolina Rinfret, secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Me Yves Fréchette
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
16^e étage
1001, boulevard Robert-Bourassa
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur pour la révision tarifaire des années 2026, 2027 et 2028
Votre dossier : R-4306-2025

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose dans le dossier décrit en rubrique, la documentation en suivi de la décision D-2026-008 :

- HQT-4, Document 1.2 : revenus requis 2026, 2027 et 2028 ;
- HQT-6, Document 1.1 : tarifs de transport et contributions 2026, 2027 et 2028 ;
- HQT-6, Documents 4.1, 4.2 et 4.3 ainsi que 5.1, 5.2 et 5.3 : *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (en français et en anglais) – Application pour 2026, 2027 et 2028 ;
- Liste des pièces révisée.

Par ailleurs, à la suite de la décision à être rendue par la Régie dans les sujets liés à l'établissement des tarifs 2026, 2027 et 2028 du présent dossier, le Transporteur déposera les versions des *Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec* (en français et en anglais) découlant de celle-ci.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Yves Fréchette
Yves Fréchette
/jg
p.j.

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.